

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE :

GALARNEAU ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.
et
GALARNEAU CONCASSAGE INC.
et
ROUYN ASPHALTE INC.
et
GESTION GALARNEAU INC.
et
9390-5651 QUÉBEC INC.
Débitrices/Requérantes

et
LE REGISTRAIRE DU REGISTRE FONCIER
CIRCONSCRIPTION DE ROUYN-NORANDA (QUÉBEC)

et
LE REGISTRAIRE DU REGISTRE DES DROITS
PERSONNELS ET RÉELS MOBILIERS (QUÉBEC)

et
9481-3631 QUÉBEC INC.

et
9481-3607 QUÉBEC INC.
Mises en cause

et
MNP LTÉE.
Syndic aux avis d'intention

Me Joseph Reynaud jreynaud@stikeman.com

Me Danny Duy Vu ddvu@stikeman.com

Me Jean-Bertrand Giroux
bgiroux@millerthomson.com

Me Christian Lachance clachance@dwpv.com
Me Benjamin Jarvis bjarvis@dwpv.com

Me Louis Turgeon-Dorion
ldorion@morencyavocats.com

Me François Alexandre Toupin
fatoupin@mccarthy.ca

Me Mathieu Thibault mathieu.thibault@intact.net
Me Emilie Lanteigne emilie.lanteigne@intact.net

Procureur(s)

Nature de la cause :

- REQUÊTE POUR L'ÉMISSION D'UNE ORDONNANCE D'APPROBATION ET DE DÉVOLUTION INVERSÉE ET EN PROLONGATION DU DÉLAI POUR DÉPOSER UNE PROPOSITION

Montant :

Greffière : Micheline Khoury, g.a.c.s.

Sténographe N/A

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

<u>Audition AM</u>	Début : 09 h 30	Fin : 11 h 14	<u>Audition PM</u>	Début :	Fin :
--------------------	-----------------	---------------	--------------------	---------	-------

Affaires référées au maître des rôles

- Pour encombrement
- Suite à une demande des parties
- Suite à une ordonnance du juge
- Cause en progrès

Résultat de l'audition :

- Affaire réglée hors cour
- Affaire en délibéré
- Affaire en délibéré après notes
- Affaire rayée
- Le Tribunal signe l'ordonnance soumise par les procureurs**
- Autre :

OUVERTURE DE L'AUDIENCE SEMI VIRTUELLE

09 h 30 **OUVERTURE** de l'audience

09 h 31 Identification de la cause et des procureurs sur Teams

09 h 34 Représentations de Me Reynaud

09 h 46 **Témoïn (français) :** Monsieur Pierre Marchand (syndic)
1155 Boul. René Lévesque Ouest
Montréal, Qc
Assermenté

09 h 46 **Pièce R-13 :** Rapport du syndic en date du 21 décembre 2022

09 h 46 Interrogatoire du témoin par Me Reynaud

10 h 01 Questions du Tribunal au témoin

10 h 28 Me Lachance s'adresse au Tribunal

10 h 34 Pas d'autres questions de Me Reynaud

10 h 34 Questions de Me Lachance au Témoin

10 h 37 Pas d'autres questions de part et d'autre

10 h 37 Représentations de Me Reynaud

10 h 51 Me Lachance s'adresse au Tribunal

10 h 52 Me Thibault s'adresse au Tribunal

10 h 53 Me Toupin s'adresse au Tribunal

10 h 55 LE TRIBUNAL :

VU l'insolvabilité des compagnies débitrices;

VU les deux processus de sollicitation d'offres mis en place à partir de juillet 2022;

VU l'évaluation de l'offre fait par le syndic aux paras 83 et suivant de son rapport et son évaluation d'un scénario de liquidation;

VU que le syndic recommande la transaction;

VU que la transaction permettra la continuation des opérations des débitrices et le maintien des emplois;

VU l'appui des créanciers garantis;

VU l'absence de contestation des autres créanciers;

VU l'urgence de conclure une transaction;

VU la discrétion accordée au Tribunal à l'article 65.13 LFI d'autoriser la vente d'actifs hors du cours normal des affaires;

VU que le Tribunal estime qu'il est raisonnable dans les circonstances d'autoriser la transaction par voie de dévolution inversée;

Pour ces motifs, le Tribunal :

APPROUVE la transaction.

ACCEPTE de prolonger la suspension des procédures au 23 février 2023 et **ENTEND** signer le projet d'ordonnance soumis par les débitrices-requérantes.

L'HONORABLE DAVID R. COLLIER, J.C.S.

11 h 00 Échange de part et d'autre

11 h 14 **FIN de l'audience**

Micheline Khoury

Micheline Khoury, g.a.c.s.